

STAND

Information / inscription

Souhaitez-vous disposer d'un stand ? Oui Non

Nom de l'association :

Nom du référent : Prénom :

Fonction du référent :

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | Courriel :

ANIMATION

Spectacle

Souhaitez-vous présenter un spectacle sur scène ? Oui Non

Si oui, décrivez le spectacle proposé en quelques lignes (la durée du spectacle ne devra pas excéder 10 minutes) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Initiation sportive

Souhaitez-vous proposer une initiation ou une démonstration sportive ? Oui Non

Si oui, décrivez l'action proposée et précisez les besoins en terme d'espace et de matériel :

.....
.....
.....
.....
.....

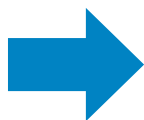
BÉNÉVOLAT

Avez-vous besoin d'une pancarte «Nous cherchons des bénévoles» à disposer dans votre stand ? Oui Non

HANDICAP

Proposez-vous des activités destinées aux personnes en situation de handicap ? Auditif Mental Moteur Visuel

Si oui préciser la ou les activités :



SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTÉ

Pour être valable, cette demande d'inscription au Salon des associations doit respecter la date limite de dépôt fixée au 17 juin 2024.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Les associations doivent être enregistrées auprès de la Maison des associations et avoir un dossier administratif complet et à jour.

- Status signés
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Publication au Journal officiel
- Liste des personnes chargées de l'administration avec coordonnées
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Attestation d'assurance de l'association à jour

Le dossier complet doit être :

- envoyé par mail à l'adresse association@ville-pantin.fr
ou
- déposé sur place à **La Maison des associations - 61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin**
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

BON À SAVOIR

- La ville se réserve le droit de proposer un stand seul ou un stand partagé en fonction des disponibilités, de la capacité d'accueil et de vos besoins estimés.
- En s'inscrivant, l'association s'engage à être présente pendant l'intégralité de la journée.
- Chaque stand disposera d'une table, de deux chaises et d'un panneau d'exposition.
- Aucun accès à l'électricité ni à internet ne sera possible.
- Aucune restauration ne pourra être proposée par les associations compte-tenu des normes d'hygiène et sanitaires.

Pour tout renseignement : Maison des associations - 01 49 15 41 83 - association@ville-pantin.fr